

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 24 avril 2019 s'est ouvert sur l'hommage à plusieurs personnalités arlésiennes, décédées au cours des semaines précédentes. Ainsi, Josette Reboul, décédée le 2 avril 2019, fut une grande figure de la Résistance arlésienne. Sylvie Giorgi, qui fut conseillère municipale déléguée aux jumelages de 2001 à 2008, s'est éteinte le 20 avril dernier. Patrick Dupont, décédé le 17 mars 2019, s'était beaucoup investi dans l'association A cloche-pied, qu'il présidait. Enfin, le docteur Georges Meyssonier, gynécologue-obstétricien pendant plus de 30 ans à Arles, est décédé le 30 mars, à l'âge de 88 ans. Les élus ont voté 52 délibérations, parmi lesquelles :

- Le versement d'un don de 10 000 € à la Fondation du patrimoine pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris.
- L'approbation de l'avenant n°1 au Plan Action cœur de Ville (voir Arles info de mai 2019).
- La rénovation de la place Wilson, dans le cadre du Plan Action cœur de Ville, estimé à 900 000 € HT. Le projet de rénovation prévoit de supprimer le stationnement de surface pour favoriser l'extension des terrasses et embellir l'accès au Museon Arlaten et à l'espace Van-Gogh.
- Le renouvellement de la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels PACA (CEN PACA) pour la gestion du site des marais de Beauchamp.
- La mise en place du dispositif « Travail d'intérêt général » (TIG) au sein des services municipaux. Pour développer les mesures alternatives à l'incarcération et aux poursuites judiciaires, la Ville s'engage avec les services de la justice pour accueillir les condamnés et mettre en œuvre les moyens nécessaires (personnel d'encadrement) pour le bon déroulement de la peine.
- L'attribution d'un subvention de 24500 € au Groupement des associations de commerçants d'Arles.
- L'attribution de subventions à différentes associations pour l'année 2019.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 juin à 15 heures, en salle d'honneur de l'Hôtel de Ville. La séance est publique.

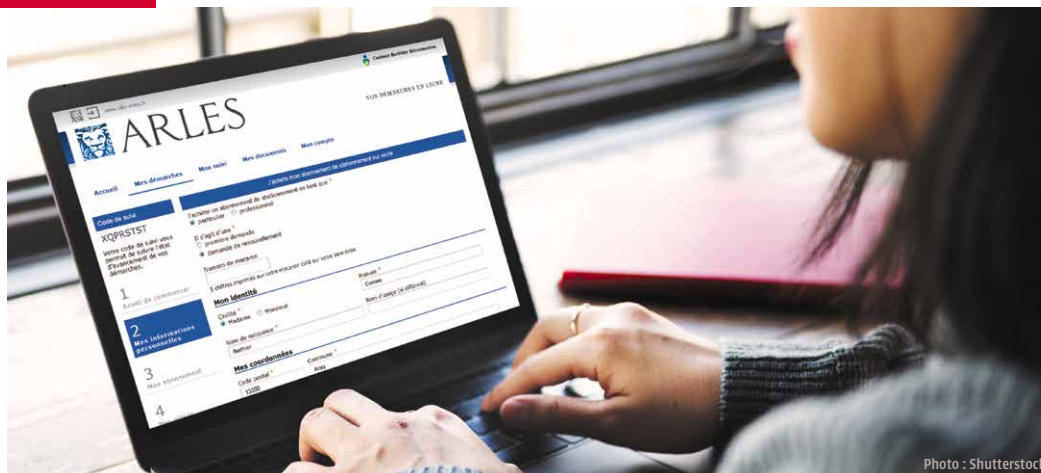


Photo : Shutterstock

Activités périscolaires, extrascolaires et cantine : ce qui change à la rentrée

Pour s'inscrire, c'est plus simple

Pour inscrire son enfant à l'école, aux activités périscolaires et à la restauration scolaire, deux possibilités :

les démarches en ligne.

Sur le site : <https://demarches.arles.fr>, rubrique enfants-famille.

Au Guichet Famille, rez-de-chaussée de l'espace Chiavary, 12 bis boulevard Emile-Zola.

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30.

Tél. 04 90 49 47 59 / 04 90 49 47 38.

guichet.famille@ville-arles.fr

L'Alaé, c'est à l'heure du déjeuner

L'Alaé (Accueil de loisirs associé à l'école) mis en place à la rentrée 2018 évolue. Désormais, ces temps d'activités animés par des animateurs diplômés se déroulent exclusivement autour du temps du déjeuner, de 11h30 à 13h30, uniquement pour les élèves des écoles élémentaires. Aussi, l'inscription se fait en même temps que l'inscription à à table, le service de restauration scolaire. Et le paiement (6€ par enfant par an) se fera en même temps que la première facture d'à table. Pour mieux répondre aux besoins des familles, il est mis en place :

- pour les maternelles, une garderie le matin à partir de 7h50 (selon les écoles) et une garde-

rie le soir de 16h30 à 17h30, avec possibilité de départ échelonné.

- Pour les élémentaires, une garderie le matin à partir de 7h50 (selon les écoles) et une garderie le soir de 16h30 à 17h30 avec possibilité de départ échelonné ou étude, sans départ échelonné. L'étude est assurée par les enseignants, sur une durée d'une heure, deux fois par semaine, lundi et jeudi ou mardi et vendredi.

L'inscription à la garderie est gratuite, sous condition de justificatifs d'employeurs des deux parents.

L'inscription à l'étude est gratuite. Au Guichet Famille ou sur le site :

<https://demarches.arles.fr>, rubrique famille.

À table

Les inscriptions auront lieu à partir du 17 juin, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 8h30 à 12h30, à l'Eparca, espace Chiavary, 12, boulevard Emile-Zola.

Tél. 04 90 93 26 58 / 04 90 93 26 73.

Ou sur le site www.a-table-arles.fr

ou sur le site <https://demarches.arles.fr>

ARLES VILLE PILOTE POUR BANNIR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

C'est un challenge auquel nous sommes tous invités à participer : ne plus utiliser de bouteilles en plastique pour l'eau que nous buvons. À la maison, c'est facile : il suffit de remplir des bouteilles -en verre- d'eau du robinet. Et au travail, en ville, en vacances ? C'est tout l'objet du Challenge Zéro bouteille plastique, soutenu par la région Sud et la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Pays d'Arles, et piloté par l'éco-designer Stéphanie Dick avec la complicité de l'association Zéro déchet pays d'Arles. Les

commerçants et les structures qui accueillent du public vont être invités à s'équiper de fontaines à eau pour pouvoir fournir (gratuitement ou pas) de l'eau aux consommateurs. Certains sont déjà partants, comme Bocal & Co, Le petit Arles, la

maison d'hôte Volver, mais aussi les festivals Les Suds, les Rencontres et Convivencia. Deuxième étape du processus, les commerçants sont incités à promouvoir l'usage et à vendre des gourdes, thermos et autres gobelets lavables. Enfin, l'objectif serait de mettre en place une consigne à gobelet l'échelle de la ville, pour récupérer les gobelets achetés chez les commerçants. Le lancement de l'opération aura lieu le 12 juin à la Cantine végétale, ouverte tout récemment à l'espace Van-Gogh.

zero-bouteille-plastique.org

challenge
ZERO
BOUTEILLE
PLASTIQUE